

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 23 février 2016

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE MARDI 23 février 2016, À 19:00
HEURES, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Madame et Messieurs les conseillers :

Réjean Leclerc

Lise Julien Gino Gagnon

Denys Leclerc Yves Walsh

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Poirier.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Paulin Leclerc, directeur général

Yves Savard, directeur des travaux publics

Olivier Trottier, coordonnateur aux infrastructures et hygiène du milieu

ABSENT : Claude Lefebvre

045-02-2016

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Attendu que la secrétaire-trésorière madame Joanne Villeneuve est absente ;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que monsieur Paulin Leclerc soit et est nommé afin d'accomplir la tâche de secrétaire d'assemblée.

Adopté.

046-02-2016

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 19h00;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

047-02-2015

AUTORISATION D'UTILISATION DU LOGICIEL ACCÈS LOISIRS

Considérant que la Ville de Saint-Basile a acquis un nouveau logiciel pour la gestion de ses activités et des revenus reliés à ces activités;

Considérant la demande du Centre nature de faire la gestion de leurs activités ainsi que des revenus d'activités via ce nouveau logiciel étant donné la similitude des activités;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte de faire la gestion des activités du Centre nature ainsi que les revenus s'y rattachant avec le nouveau logiciel AccèsCité Loisirs.

Que la gestion des activités sera faite de façon distincte des activités de loisirs de la Ville de Saint-Basile;

Que les revenus générés par les activités du Centre nature seront comptabilisés dans un compte distinct afin d'assurer un suivi et de faire des versements périodiques au Centre nature.

Adopté.

048-02-2016

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE LE " BASI-LIENS " (N/D : 704-131)

Attendu les règles de fonctionnement du programme de développement domiciliaire le " BASI-LIENS " pour l'année 2016 ;

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile entérine lesdites règles de fonctionnement pour l'année 2016 et déclare le programme valide à compter de la date de début du 1^{er} janvier 2016 et la date de fin le 31 décembre 2016.

Attendu que la carte privilège reste effective pendant un an à partir de la date d'émission du permis municipal.

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accorde comme privilège les raccordements à l'égout et à l'aqueduc selon le moindre des montants suivants :

– Coûts réels des raccordements à l'égout et à l'aqueduc;

Ou

– Coût maximum de 3 000 \$.

Attendu que le privilège de raccordement est autorisé seulement pour les nouvelles constructions d'un bâtiment principal.

Adopté.

049-02-2016

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ EN
SÉCURITÉ INCENDIE (N/D : 502-102)**

Considérant que la MRC de Portneuf a mis en vigueur son schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 26 janvier 2010;

Considérant qu'une demande de report d'échéanciers a été faite auprès du ministre de la Sécurité publique en mars 2012 et que celle-ci a été acceptée;

Considérant qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie inter municipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

Considérant que les rapports annuels produits et adoptés par les 18 villes et municipalités de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais du coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Portneuf, M. Pierre-Luc Couture, et ce, au plus tard le 31 mars 2016;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur le territoire municipal pour l'an 6 (2015), et l'adopte tel que déposé;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile adopte le rapport annuel d'activité 2015 en sécurité incendie réalisé sur son territoire municipal au niveau du schéma de couverture de risques, et qu'une copie de celui-ci soit acheminée au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Portneuf, M. Pierre-Luc Couture, ainsi qu'une copie de la présente résolution.

Adopté.

050-02-2016

**TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG
SAINT-GEORGES PROJET # 1605 - MANDAT POUR SERVICES
PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (N/D : 602-130)**

Attendu que monsieur Ghislain Bolduc, ingénieur de Norda Stelo Inc., offre à la Ville de Saint-Basile, en date du 27 janvier 2016, de réaliser diverses activités en rapport avec les travaux de réfection sur ± 1 450 mètres, dans le rang Saint-Georges;

Attendu que la proposition est faite sous forme forfaitaire, au montant de 13 753 \$, taxes en sus, incluant 1 visite de prévue pour la surveillance partielle sans résidence, ajouter 485 \$, taxes en sus, pour des visites supplémentaires;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accorde le mandat pour des services professionnels en ingénierie, en lien avec les travaux de réfection du rang Saint-Georges, à Norda Stelo Inc., pour un montant de 13 753 \$, taxes en sus.

Que Paulin Leclerc, directeur général est autorisé à signer tout document pour donner plein effet à la présente.

Que le coût de ces honoraires sera payé à même un emprunt au fonds de roulement de la municipalité, qui décrète les travaux de réfection du rang Saint-Georges.

Adopté.

051-02-2016

**APPEL D'OFFRE 2016-01 – RÉFECTION RANG
SAINT-GEORGES (# 1605) (N/D : 602-130 / 401-111 / 401-112)**

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a procédé à une demande de soumissions publiques, en date du 02 février 2016, pour la réfection du rang Saint-Georges sur une longueur d'environ mil quatre cent cinquante (1 450) mètres;

Attendu que lesdites soumissions ont été ouvertes en date du 22 février 2016, à savoir:

| | |
|--|---------------|
| Construction et Pavage Portneuf Inc. | 180 355,45 \$ |
| P.E. Pageau Inc. | 199 741,50 \$ |
| Pagé Construction division Sintra Inc. | 204 215,35 \$ |
| Pavage Rolland Fortier Inc. | 218 000,00 \$ |

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la soumission pour la réfection du rang Saint-Georges sur une longueur d'environ mille quatre cent cinquante (1 450) mètres, du soumissionnaire Construction Pavage Portneuf Inc., au coût de 180 355,45 \$, taxes en sus.

Que ledit soumissionnaire Construction et Pavage Portneuf Inc., s'engage envers la Ville de Saint-Basile à respecter dans son ensemble le document d'appel d'offres numéro 2016-01.

Que Monsieur Yves Savard, directeur des travaux publics est nommé le représentant municipal.

Que le coût de ces travaux sera payé à même un emprunt au fonds de roulement de la municipalité, qui décrète les travaux de réfection du rang Saint-Georges.

Adopté.

052-02-2016

**APPEL D'OFFRE 2016-02 – LOCATION DE MACHINERIE
(#1605) (N/D : 602-130 /401-111 / 401-112)**

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a procédé à une demande de soumissions sur invitation, en date du 01 février 2016, pour la location de machinerie spécifique pour des travaux dans le rang Saint-Georges;

Attendu qu'en date du 19 février 2016, le conseil a reçu des taux horaires de différents fournisseurs :

- Arthur Pagé Excavation Inc.;
- 9012-1997 Québec Inc.;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile mandate Monsieur Yves Savard, directeur des travaux publics, pour faire appel au plus bas soumissionnaire conforme, de chacun des lots pour la location de machinerie, selon les besoins du chantier.

Que le coût de location de machinerie sera payé à même un emprunt au fonds de roulement de la municipalité, qui décrète les travaux de réfection du rang Saint-Georges.

Adopté.

053-02-2016

**PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL
– VOLET – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE
RÉSEAU ROUTIER LOCAL (#1605) (N/D : 208-140)**

Attendu que la Ville de Saint-Basile, en date du 2 février 2016, a reçu un accord de principe dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local – volet – accélération des investissements sur le réseau routier local, pour son projet de reconstruction du rang Saint-Georges, no. dossier AIRRL 2015-003;

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise Messieurs Jean Poirier, maire et/ou Paulin Leclerc, directeur général à signer tout document pour donner plein effet aux présentes, notamment un protocole d'entente à intervenir, s'il y a lieu.

Adopté.

054-02-2016

**TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG SAINT-GEORGES – EMPRUNT
AU FONDS DE ROULEMENT (#1605) (N/D : 602-130)**

Attendu que ce conseil décrète des travaux de réfection du rang Saint-Georges de l'ordre de 250 000 \$;

Attendu que pour le paiement de cette dépense en immobilisations, ce conseil emprunte à son fonds de roulement;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil de la Ville de Saint-Basile autorise un emprunt à son fonds de roulement d'un montant de 250 000 \$, payable sur 10 ans, à raison d'une remise annuelle équivalente à 25 000 \$.

Que le conseil affecte au paiement d'une partie du service de dette, la subvention payable sur dix (10) ans.

Adopté.

055-02-2016

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 19h45.

Adopté.

Jean Poirier, maire

Joanne Villeneuve, greffière